

Devenez pilote pour expérimenter le réemploi dans l'éclairage public !

Appel à manifestation d'intérêt

Territoires pilotes





L'AMI en bref

Dans quel contexte s'inscrit-il ?

La structuration d'une filière nationale de réemploi des équipements d'éclairage public.

Quels acteurs portent le projet ?

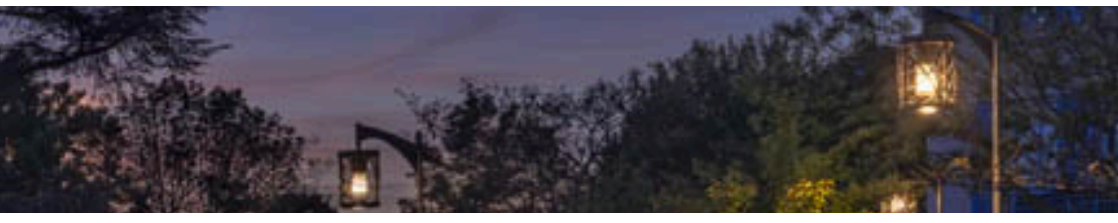
Cette initiative est portée conjointement par le SIGERLy, la FNCCR, le SERCE, le Cerema et plusieurs entreprises de la filière.

Ce que nous attendons de vous

Expérimentez le réemploi des équipements d'éclairage public sur votre territoire et contribuez à construire le futur modèle national en la matière !

Date limite pour nous signaler votre intérêt

26 septembre 2026

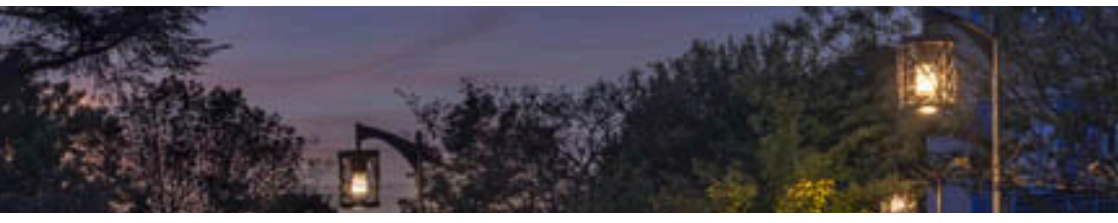


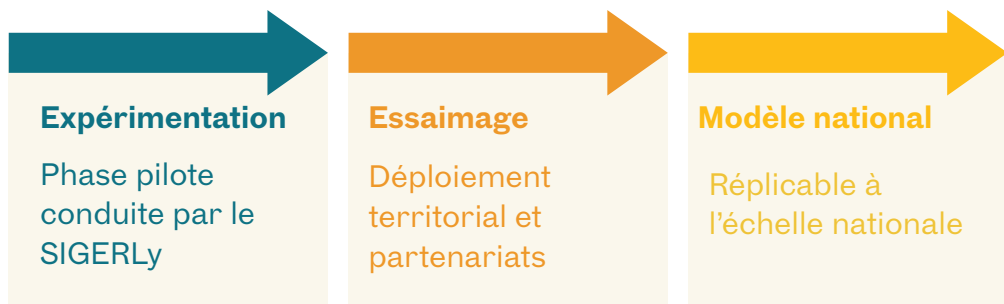


1-Le contexte de la démarche

Le SIGERLy, la FNCCR, le SERCE, le Cerema et plusieurs entreprises de la filière travaillent conjointement à la **structuration d'une filière nationale de réemploi des équipements d'éclairage public**. Une première phase d'expérimentation a été engagée sur le territoire du SIGERLy afin de tester les principales étapes du processus, **depuis la dépose préservante jusqu'à la réaffectation sur une nouvelle opération**.

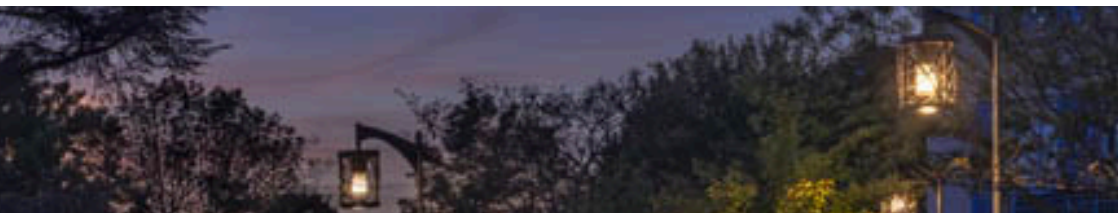
Cette première étape a permis d'**identifier les principaux enjeux techniques, économiques, juridiques et organisationnels**. Elle doit désormais être complétée par des expérimentations conduites dans d'autres contextes territoriaux. L'objectif n'est pas de reproduire à l'identique le dispositif lyonnais, mais d'en **éprouver la transférabilité, d'identifier les adaptations nécessaires et de consolider un modèle** pouvant être utilisé par un nombre croissant de maîtres d'ouvrage.





La stratégie d'essaimage repose sur les réseaux de la FNCCR et du SERCE, sur les retours d'expérience entre pairs et sur la participation à des rencontres professionnelles.

Les premiers maîtres d'ouvrage ciblés sont notamment ceux ayant déjà manifesté un intérêt pour le sujet à travers les webinaires, groupes de travail ou échanges nationaux.





Évaluation de l'état, de la conformité, de la durée de vie résiduelle et des opérations nécessaires avant remise en service.

Qualification technique

Gestion des stocks, étiquetage et enregistrement des données techniques via la plateforme MATEUS.

Stockage et traçabilité

2

4

1

3

5

Dépose préservante

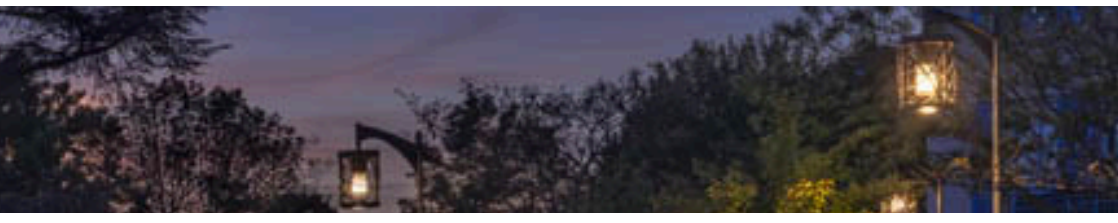
Retrait des équipements en évitant leur détérioration et en conservant les informations nécessaires à leur qualification ultérieure.

Reconditionnement

Nettoyage, réparation, remplacement de composants et remise en conformité des équipements qualifiés.

Don et réaffectation

Transfert entre maîtres d'ouvrage et repose sur une nouvelle opération, créant ainsi une seconde chaîne de valeur.





2-L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt

Le consortium souhaite identifier des **collectivités, métropoles et syndicats d'énergie volontaires** pour devenir territoires pilotes. Les territoires sélectionnés pourront tester **tout ou partie du processus** de réemploi, en fonction de leurs projets en cours ou à venir, de la maturité de leur réflexion, de leur organisation interne et de leurs ressources disponibles.

Il n'est pas nécessaire de disposer immédiatement d'un projet complet de réemploi. Une collectivité pourra participer en testant une seule étape, en mettant à disposition un gisement, en exprimant un besoin ou simplement en expérimentant la plateforme MATEUS.

Syndicat départemental

Patrimoine important, capacité d'intermédiation entre communes membres.

Commune rurale

Patrimoine plus limité, besoin d'équipements à moindre coût, approche complémentaire.

Métropole

Gisements significatifs, capacité technique interne et projets de renouvellement réguliers.

Territoire urbain

Diversité des équipements, logistique spécifique, enjeux de traçabilité à grande échelle.

L'enjeu est de réunir des situations territoriales suffisamment variées pour vérifier la robustesse du modèle : que le patrimoine soit important ou plus limité, que la démarche soit avancée ou émergente, chaque territoire apporte une valeur ajoutée distincte à la construction du modèle national.





3- Les objets d'expérimentation

L'expérimentation est conçue pour être modulable. **Chaque territoire pilote pourra choisir les composantes du processus qu'il souhaite tester**, en fonction de sa situation, de ses projets et de ses ressources. Voici les quatre grandes composantes ouvertes à l'expérimentation.



Dépose préservante

Organisation spécifique du chantier, consignes précises aux entreprises, identification et étiquetage des équipements. Un équipement mal déposé perd rapidement son potentiel de réemploi



Qualification technique

État visuel et mécanique, historique connu, conformité, durée de vie résiduelle, opérations nécessaires avant remise en service. Les retours des territoires pilotes consolideront les référentiels communs.



Reconditionnement et repose

Nettoyage, réparation, remplacement de composants, remise en conformité, contrôle final. Évaluation de la faisabilité technique, économique, logistique et contractuelle.



Test de MATEUS

MATEUS (Mâts et équipements urbains de seconde vie) est la plateforme développée pour soutenir la filière. Elle rend visible les équipements disponibles, caractérise les gisements, exprime les besoins, enregistre les données techniques, trace l'origine et le devenir des équipements, organise leur réservation et leur réaffectation.





3- Les objets d'expérimentation

Le fondement du modèle d'échange retenu repose sur **le don entre maîtres d'ouvrage**. Ce mécanisme permet à une collectivité disposant d'un équipement devenu inutile de le transférer à une autre collectivité qui en a l'usage. Le don constitue ainsi le point de départ d'une nouvelle chaîne de valeur.

Le principe du don

Les équipements sont transférés gratuitement entre maîtres d'ouvrage. La valeur économique ne réside pas dans l'équipement lui-même, mais dans les services nécessaires à sa seconde vie.

- ➡ Transfert de propriété entre collectivités
- ➡ Aucune transaction commerciale sur l'équipement
- ➡ Cadre juridique spécifique à préciser
- ➡ Traçabilité assurée par MATEUS

La valeur créée par les entreprises

Les entreprises interviennent sur l'ensemble des prestations de services entourant le don : dépose, qualification, transport, reconditionnement, repose et maintenance. C'est dans ces services que se crée la valeur économique de la filière.

- ➡ Dépose préservante
- ➡ Qualification et contrôle
- ➡ Transport et logistique
- ➡ Reconditionnement et repose
- ➡ Maintenance et suivi

Cette distinction est fondamentale : les équipements circulent entre maîtres d'ouvrage par le don, tandis que la valeur économique se crée dans les services nécessaires à leur seconde vie. Les entreprises restent au cœur du modèle.





4- Une démarche adaptée à la maturité de chaque collectivité

Tester le processus complet, contribuer à l'amélioration des référentiels et partager ses propres retours d'expérience.

Déjà engagé dans le réemploi

Besoin identifié

Utiliser MATEUS pour rechercher un équipement disponible auprès d'un autre maître d'ouvrage.

Phase de découverte

Comprendre le processus, identifier ses premiers gisements, tester MATEUS sans engagement opérationnel immédiat.

Chantier à court terme

Tester une dépose préservante, une qualification ou l'organisation du stockage sur un périmètre maîtrisé.

Quelle que soit la position sur cet escalier de maturité, **chaque participation apporte une valeur réelle à la construction du modèle national.** Il n'existe pas de niveau minimum requis pour candidater : la diversité des situations est précisément ce qui enrichit la démarche collective.



5- Une logique gagnant-gagnant

Le fondement du modèle d'échange retenu repose sur **le don entre maîtres d'ouvrage**. Ce mécanisme permet à une collectivité disposant d'un équipement devenu inutile de le transférer à une autre collectivité qui en a l'usage. Le don constitue ainsi le point de départ d'une nouvelle chaîne de valeur.

Pour la collectivité partenaire

- Bénéficier des premiers enseignements du consortium
- Ne pas reconstruire seule l'ensemble de la méthode
- Tester le réemploi sur un périmètre maîtrisé
- Anticiper les évolutions de la commande publique
- Mieux connaître son patrimoine et ses gisements
- Rejoindre un réseau national de territoires pionniers
- Contribuer à la définition des futurs outils et référentiels

Pour le consortium

- Tester le modèle dans un contexte nouveau
- Vérifier ce qui est reproductible et ce qui doit être adapté
- Confronter MATEUS à des situations réelles
- Améliorer les référentiels techniques et organisationnels
- Identifier les seuils économiques et logistiques
- Préciser les conditions juridiques du don et du transfert
- Consolider un modèle national crédible

La valeur de la démarche réside **dans une capitalisation croisée** : chaque territoire bénéficie des apprentissages déjà acquis et produit, à son tour, des enseignements utiles aux suivants.





6- Les engagements attendus du territoire pilote

La manifestation d'intérêt n'engage pas immédiatement la collectivité dans une opération complète. Après un premier échange, **le territoire et le consortium préciseront ensemble** le périmètre possible de l'expérimentation, les équipements concernés, les acteurs à mobiliser, le calendrier prévisionnel et les modalités de retour d'expérience.

Un référent opérationnel

La personne en charge du suivi quotidien de l'expérimentation au sein des services techniques — point de contact principal avec le consortium.

Un élu ou sponsor interne

Le cas échéant, un élu ou un cadre dirigeant portant la démarche politiquement et institutionnellement au sein de la collectivité.

Un interlocuteur de direction

Un responsable de haut niveau capable de prendre les décisions nécessaires et de mobiliser les ressources internes.

Les équipes ou entreprises contributrices

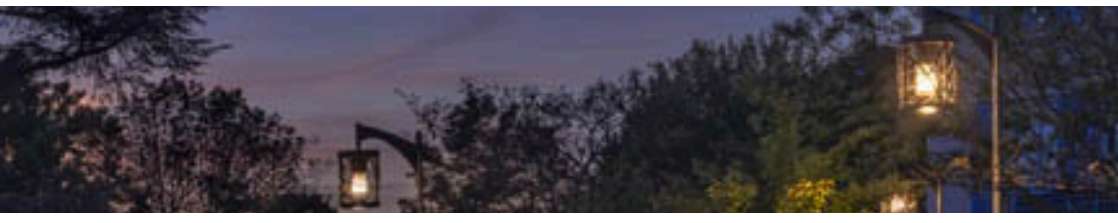
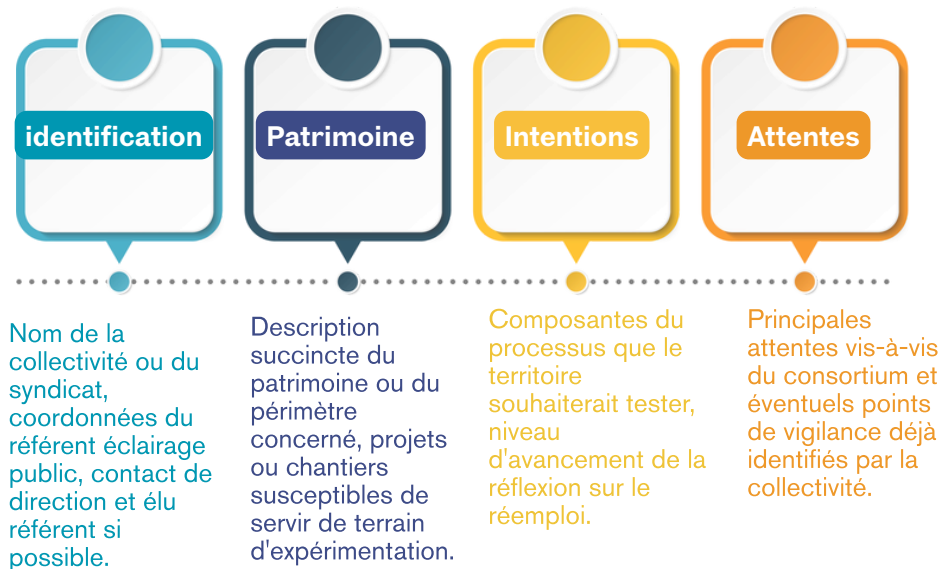
Les services techniques, prestataires ou bureaux d'études susceptibles de participer concrètement aux différentes étapes de l'expérimentation.

L'appui du consortium sera dimensionné au cas par cas. Il ne pourra pas se substituer aux responsabilités du maître d'ouvrage, à l'ingénierie de chantier ou aux prestations qui relèvent des entreprises et bureaux d'études. **La collectivité reste pleinement responsable de ses choix d'investissement et de ses opérations.**



7- Comment manifester son intérêt ?

Les collectivités et syndicats d'énergie souhaitant devenir territoires pilotes sont invités à transmettre leur manifestation d'intérêt **au plus tard le 26 septembre 2026**. À l'issue de l'appel, le consortium prendra contact avec les structures intéressées afin d'évaluer la faisabilité, de qualifier leur maturité et de définir un périmètre d'expérimentation réaliste.



Une ambition collective



Le réemploi ne changera pas d'échelle par la seule multiplication d'expériences isolées. Il changera d'échelle lorsque les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les partenaires institutionnels auront construit ensemble des méthodes communes, des règles partagées, une organisation fiable et des modèles économiques soutenables.

En devenant territoire pilote, votre collectivité ne participe pas seulement à une expérimentation : elle contribue à construire le futur modèle national du réemploi dans l'éclairage public.

